



NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

Une équipe unie au service du Football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

Accès [direct](#)

Procès-verbaux

Accès [direct](#)

Classements et désignations

Disponibles en fin
de journal

NOS PARTENAIRES

BRICO
MARCHÉ

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SP
COMM RT

nièvre
le département



CENTRE LOIRE



RESEAUX SOCIAUX

**Vecteurs de communications efficaces mais
qui peuvent se révéler DANGEREUX !!!!**

**Présidents, correspondants, joueurs, arbitres, licenciés, ... SOYEZ
VIGILANTS, car nul n'est à l'abri d'une dérive.**

Présidents :

Vous êtes les garants et les responsables des informations qui circulent sur vos sites officiels ou autres pages officielles.

**Vous devez informer et sensibiliser vos gestionnaires et modérateurs des
risques encourus en cas de dérive.**

Internet, Facebook, Twitter sont de merveilleux vecteurs de communication mais
qui demandent un contrôle permanent pour éviter tout dérapage...

Veillons sur les informations et commentaires mis en ligne.

Tout licencié, auteur d'injures, de diffamations au regard des instances
footballistiques, d'arbitres, de joueurs, de dirigeants de clubs est **également
soumis** à titre personnel à **des poursuites disciplinaires**, en cas de prise de ces
informations diffamatoires ou injurieuses, par le District.

PRESIDENTS, alerter vos licenciés et mettez-les en garde !!!!

Finale Départementale Festival U13 Pitch à DECIZE

Samedi 2 avril avait lieu la finale du Festival U13 Pitch à Decize. Pour la 6^{ème} édition (sous format échiquier), 16 équipes qualifiées pour 15 équipes présentes (Cosne 1 et 2, FC Nevers, FC Nevers Banlay 1 et 2, SNID 1 et 2, AFGP 58.F, La Charité, ESN 58, E-St Pierre/SLA 09, Coulanges, Clamecy, E-St Benin/Montigny, Guérigny Urzy (Corbigny excusé pour plusieurs cas sanitaires) se sont affrontées sur la journée en 5 rotations.

La journée débutait avec les différents défis tels que Conduite, Jonglerie et Quizz.

Le défi Conduite a permis d'établir un premier classement afin d'arbitrer (si besoin) l'ordre des rencontres lors des 4 premières séries de matchs.

Malgré une météo glaciale, cette Finale Départementale s'est agréablement déroulée et le public a pu bénéficier de l'accueil mis en place par l'équipe de bénévoles du SNID, toujours très appréciée.

A l'issue de cette journée, les résultats cumulés des points « résultats sportifs » + « défis/quizz » ont permis à l'équipe de **Théo RABDEAU de l'US Cosne de terminer à la première place qualificative pour la Finale Régionale du 14 mai prochain.**



Le FC Nevers de John SIRE accrochait la deuxième place qualificative, au dépend de FC Nevers Banlay, grâce à un meilleur cumul de points sur la partie « défis/quizz » (seulement 5 points en déficit pour le groupe de Benrockson PIUS).



Les résultats des différents défis ont permis de récompenser les clubs de : l'AFGP 58.F vainqueur du défi Conduite, US Coulanges pour le défi Quizz et enfin le FC Nevers pour celui de la Jonglerie.

La Commission Technique du District a souhaité mettre en place l'opération « Banc exemplaire » qui tend à valoriser le comportement général des éducateurs. Sur les 15 éducateurs observés, 3 furent récompensés, Simon LUCAS du SNID, Hugo PRIEUR de l'AFGP 58.F et Alex KONSTANTINIDIS de l'US Coulanges.

Enfin, deux éducateurs dirigeants ont été mis en avant pour leur implication à l'arbitrage des rencontres et au tutorat à la touche :

- Olivier COUVILLER du FC Nevers
- Matthieu QUENAULT de l'E.Montigny/St Benin

Remerciements à la Municipalité de Decize pour le prêt des installations, au club du SNID pour l'organisation des terrains, aux élus et membres du District (Françoise VALLET, Alain ALDAX, Anthony ARCHAMBAULT, Sébastien LEMERCIER, Pierre BARBIER, Nila CAILLOT) aux éducateurs (Romain DEVOUCOUX, Thibault BAJON, Baptiste BONDOUX) pour la gestion globale de la journée.

La Commission Technique Jeunes remercie l'ensemble des participants et félicite vivement nos deux futurs représentants à la Finale Régionale.

Le District de La Nièvre souhaite le meilleur parcours possible aux équipes de l'US Cosne et du FC Nevers.

FORMATION DES EDUCATEURS

Module Seniors - Varennes/Vauzelles



Les **samedis 12 et 26 mars 2022** l'Équipe Technique du District de la Nièvre de Football a mis en place une formation destinée aux éducateurs nivernais.

Encadrée par Sébastien LEMERCIER (Conseiller Technique Départemental) cette formation visait à aider les stagiaires à **mieux accueillir le public seniors, à animer et conduire des séances cohérentes et aussi à diriger une équipe en compétition.**

Destinée aux personnes désirant devenir entraîneur ou aux éducateurs qui ont quelques années d'expérience et qui souhaitaient une mise à jour de leurs connaissances, cette formation avait pour objectif de **transmettre** les premières bases à l'encadrement du public seniors afin de permettre aux stagiaires d'être capable :

- ✓ *de proposer, d'organiser, conduire et animer un jeu, une situation ou un exercice*
- ✓ *de favoriser un bon climat d'apprentissage*
- ✓ *d'évaluer son action pédagogique*



Organisée autour de séquences en alternance (causeries en salle et travail sur le terrain avec mise en situation pédagogique) la formation a abordé entre autres les sujets suivants :

- ✓ *La Connaissance du joueur*
- ✓ *La connaissance du jeu*
- ✓ *L'enseignement du football*
- ✓ *La démarche pédagogique*
- ✓ *Les compétences à développer*
- ✓ *Le climat d'entraînement*

Le District de la Nièvre de Football remercie l'ASA Vauzelles pour son accueil et la mise à disposition de ses installations qui ont permis aux 12 stagiaires de suivre le **module Seniors** dans d'excellentes conditions.

Soucieux d'aider les clubs à tendre vers une **structuration technique optimisée**, indispensable à **la vitalité** de chaque association, l'Equipe Technique Départementale reste à votre disposition pour vous communiquer les dates et lieux des futures formations modulaires dispensées sur le territoire nivernais.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 6 avril 2022

Procès-verbal N° 29

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. G. MARTIN, M. PINGUET

Excusés : Mme P. BEAURENAUD – M. L. ERAY

En préambule, les membres de la Commission souhaitent un bon rétablissement à leur collègue, Patricia BEAURENAUD.

RAPPEL

. Modification au calendrier

En cours de saison, **toute modification** de jour, d'horaire ou de terrain **devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit)**, sauf raison majeure. **Confrontée, chaque semaine, à de nombreux abus, la commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

. Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable se référer au règlement page 133 « TERRAIN IMPRATICABLE » de l'annuaire du District.

Toute demande effectuée en dehors de ces deux règles ne pourra être prise en compte par la Commission. Le secrétariat et les Membres de la Commission restent à la disposition des Clubs pour répondre à toutes questions.

. Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00 à compter du 1^{er} WE de mars 2022 (sauf si les installations sont équipées de quatre vestiaires).

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MATCHS NON JOUES

Journée du 14 novembre 2021

Championnat Départemental 3 - Poule A

VARZY 1 / CHANTENAY 1 – Match n° 50274.1 – Fixé au 10 avril 2022.

Journée du 06 février 2022

Championnat Départemental 3 – Poule A

POUILLY 1 / COSNOIS FC 1 – Match n° 50285.1 - Fixé au 22 mai 2022.

Journée du 27 février 2022

Championnat Départemental 2 Poule A

NEVERS BANLAY 2 / COSNE 3 - Match n° 50098.2 Fixé au 1^{er} mai 2022.

Championnat Départemental 3 Poule A

POUILLY 1 / FOURCHAMBAULT 3 – Match n° 50234.2 – Fixé au 1^{er} mai 2022.

Journée du 6 mars 2022

Championnat Départemental 3 Poule A

MARZY 2 / CLAMECY 3 – match n°50241.2 - Fixé au 17 avril 2022.

COSNOIS FC. 1 / ALLIGNY ST AMAND 1 – match n°50238.2 - Fixé au 1^{er} mai 2022.

Journée du 27 mars 2022

Championnat Départemental 3 Poule B

ST SEINE 1 / E. MOUX BRASSY 1 – match n° 50319.2 - Fixé au 10 avril 2022.

Journée du 03 avril 2022

Championnat Départemental 2 - Poule A

ST PIERRE 1 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1 – match n° 50123.2 – Fixé au 10 avril 2022.

NEVERS BANLAY 2 / FOURCHAMBAULT 2 - Match n°50126.2 - Fixé au 10 avril 2022.

Championnat Départemental 2 - Poule B

CHATEAU ARLEUF 1 / LA MACHINE 2 – match n° 50189.2 – Fixé au 10 avril 2022.

Championnat Départemental 3 - Poule A

ST PIERRE 2 / POUILLY 1 – match n° 50255.2 – Fixé au 10 avril 2022.

POUGUES 2 / CLAMECY 3 – match n°50257.2 - Fixé au 10 avril 2022.

Championnat Départemental 3 Poule B

E. MOUX BRASSY 1 / MONTIGNY 1 – match n° 50322.2 – Fixé au 17 avril 2022.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 10 avril 2022

Championnat Départemental 1 Sport Comm

COULANGES 1 / VAUZELLES 2 – match n° 50049.2 – Le match initialement prévu à 15h00 à COULANGES est inversé et avancé au samedi 9 avril 2022 à 20h00 au Stade des Ateliers.

Accord des deux clubs et de la Commission.

Championnat Départemental 4 Poule C

LA MACHINE 3 / MARZY 3 – match n° 50468.2 – Le match initialement prévu à 15h00 est avancé à 12h00.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Journée du 17 avril 2022

Championnat Départemental 3 Poule A

MARZY 2 / CLAMECY 3 – match n° 50241.2 – Le match initialement prévu le 17/04/2022 est reporté au samedi 30 avril 2022 à 20h30.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Coupe Conseil Départemental

VAUZELLES 1 / LA MACHINE 1 – match n° 51080.1 – Le match initialement prévu le 17/04/2022 est avancé au samedi 16 avril 2022 à 18h00.
Accord des deux clubs et de la Commission.

FC NEVERS BANLAY 1 / ST BENIN 1 – match n° 51081.1 – Le match initialement prévu le 17/04/2022 est avancé au samedi 16 avril 2022 à 20h00 au stade Léo Lagrange.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Coupe de l'Amitié

MARZY 3 / CHARRIN 2 – match n° 51088.1 – Le match initialement prévu le 17/04/2022 est reporté au 1^{er} mai 2022.
Accord des deux clubs et de la Commission.

LUZY MILLAY 2 / GUERIGNY URZY 2 – match n° 51089.1 – Le match initialement prévu le 17/04/2022 est reporté au 24 avril 2022 à 12h00.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Journée du 24 avril 2022

Championnat Départemental 2 Poule B

ESN 58 2 / MOULINS 1 – match n° 50197.2 – Le match initialement prévu à 15h00 est avancé à 13h00.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Championnat Départemental 3 Poule A

VARZY 1 / CHAULGNES 2 – match n° 50260.2 – Le match initialement prévu à 12h00 est décalé à 15h00.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Championnat Départemental 3 poule B

ESN58 3 / CIE IMPHY 1 – match n°50329.2
Le match initialement prévu le 24/04/2022 à 15h00 à ST GERMAIN CHASSENAY se déroulera à 13h00 sur le terrain de DORNES.
Accord des deux clubs et de la Commission.

Journée du 08 mai 2022

Championnat Départemental 1

SUD LOIRE ALLIER 1 / NEVERS BANLAY 1 – Match n°50069.2
Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 7 mai 2022 coup d'envoi impératif à 18 heures et sous réserve que le match parvienne à son terme.

3 – COURRIEL

Du club de POUILLY : pris note.

Du club de SLA 09 : pris note.

4 – FORFAIT

Championnat Départemental 3 poule A

COSNOIS FC 1 / COULANGES 2 – match n° 50256.2 du 03/04/2022

Forfait déclaré de COULANGES 2.

Amende 40€

5 – TIRAGES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPES MASCULINES

QUARTS DE FINALE LE 17 AVRIL 2022

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les rencontres

ESN 58 R3 / NEVERS-CHALLUY-SERMOISE R3

SNID R1 / COSNE R1 [reporté en raison de leur qualification en Coupe de Bourgogne-Franche-Comté, les deux clubs devront convenir d'une date avant le 8 mai 2022.](#)

VAUZELLES R2 / LA MACHINE R3

NEVERS- BANLAY D1 / SAINT-BENIN R2

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

Les rencontres

ENTRAINS D4 / POUILLY D3

CIE IMPHY D3 / SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER D2

CHARRIN D2 / FOURCHAMBAULT D1

COULANGES D1 /MARZY D1

COUPE DE L'AMITIE

Les rencontres

COSSAYE 1 / SAINT-SAULGE 1

TANNAY 1 / LA MACHINE 3

MARZY 3 / CHARRIN 2

LUZY-MILLAY 2 / GUERIGNY-URZY 2

Le tirage des demi-finales aura lieu le vendredi 13 mai 2022.

COUPE FÉMININES

1/4 Finale

Match Aller => dimanche 03 avril 2022

Match Retour => dimanche 17 avril 2022

Les rencontres :

ENT. CORBIGNY/CHATEAU ARLEUF 1 / ENT. COULANGES/VAUZELLES 1

CLAMECY 1 / ST REVERIEN 1

ENT. POUILLY/2F2N/MARZY 1 / NEVERS FC 2

COSNE 1 / SNID 1

Le tirage des 1/2 finales aura lieu le mercredi 20 avril 2022 à 17h30 au siège du District de la Nièvre.

Rappel clubs :

La commission rappelle que seules les équipes participant au critérium départemental féminin de foot à huit, à savoir : Clamecy 1, Cosne 1, Ent. Coulanges/Vauzelles 1, Ent. Pouilly/2F2N/Marzy 1, Ent. Corbigny/Château-Arleuf 1, FC Nevers 2, Snid 1 et Saint-Révérien 1, pourront prendre part à la Coupe Départementale Féminine.

Les équipes à onze ne sont pas prises en compte pour cette coupe.

Pour le reste, la commission appliquera le règlement envoyé aux clubs le 9 mars 2022.

6 – RAPPEL DES PROTOCOLES DE REPRISE DES MATCHS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club. L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours

COMPÉTITIONS FÉMININES

7 – MATCHS NON JOUES

Journée du 13 février 2022

Critérium Féminin

COSNE 1 / E. POUILLY-2F2N-MARZY 1 – match n°50757.1 – Le match est reporté au 15 mai 2022.

Journée du 27 février 2022

Critérium Féminin

E. COULANGES VAUZELLES 1 / E. POUILLY 2F2N MARZY 1 – match n° 50717.2 – Le match est reporté au 10 avril 2022.

8 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 12 décembre 2021

Critérium Féminin

SNID 1 / CLAMECY 1 - Match n°50759.1 - Suite au forfait de CLAMECY 1, le match retour aura lieu à DECIZE le 5 juin 2022.

Journée du 27 février 2022

Critérium Féminin

CLAMECY 1 / NEVERS FC 2 - match n°50716.2

Le match initialement prévu le 27 février 2022 se déroulera le 15 mai 2022, à CLAMECY.

Accord des deux clubs et de la Commission

Journée du 27 mars 2022

Critérium Féminin

E. POUILLY 2F2N MARZY 1 / CLAMECY 1 – match n° 50731.2

Le critérium se terminant le 5 juin 2022, la commission reporte le match au jeudi 26 mai 2022 (Ascension).

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 13 AVRIL 2022 A 16H30.

Le Président
Bernard MAY



Le secrétaire
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion du : 7 avril 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 26

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

1 – FOOT A 11

1.1- Demande de modification de rencontre.

➤ Championnat U18.

Match N° 50910.1E-Coulanges/Vauzelles 1 contre E-Nevers Challuy Sermoise/Marzy 1 du 9 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 16h30 au stade J. Chorlet à Coulanges.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 poule D1.

Match N° 50811.2 US Cosne 1 contre E-Afgp 58/Marzy/Nevers Challuy Sermoise 2 du 9 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 20 avril.

Demande acceptée.

1.2- Forfaits.

➤ Championnat U18.

Match N° 50907.1 E-Nevers Challuy Sermoise/Marzy 1 contre US La Charité 1 du 2 avril.

Forfait déclaré de l'équipe de US La Charité 1. **Amende 40 €uros**

➤ Championnat U15 D2.

Match N° 50838.1 US La Charité 1 contre US Cosne 2 du 2 avril.

Forfait déclaré de l'équipe de US Cosne 2. **Amende 40 €uros**

1.3- Coupe Départementale U18.

½ Finale le 23 avril 2022

Match n° 1 : FC Nevers 1 contre US La Charité 1

Match n° 2 : ASA Vauzelles 1 contre CS Corbigny 1

1.4 - Coupe Départementale U15.

½ Finale le 23 avril 2022

Match n° 1 : CS Corbigny 1 contre Afgp 58.F 1

Match n° 2 : FC Nevers 1 contre US Cosne 1

Le tirage de ces ½ finales a été effectué par Nicolas TREPKA en présence de MM. Bernard MAY, Michel PINGUET et Guy MARTIN, membres de la Commission des Compétitions Seniors.

2 – FOOT A 8

2.1 - Demande de modification de rencontres.

- Championnat U13 D2 poule A.

Match N° 50974.1 US Cosne 2 contre UF La Machine 1 du 9 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 28 mai.
Demande acceptée.

3 – FESTIVAL U13 DU 2 AVRIL 2022 A DECIZE

Félicitations aux équipes de US COSNE et FC NEVERS, respectivement classées 1^{ère} et 2^{ème} qui participeront à la Finale Régionale du Festival U13 le samedi 14 mai 2022 à Beaune.

4 – FOOTBALL D'ANIMATION

4.1 – Demande de modification de rencontre.

- Challenge U11.

1/2 Finale le 23 avril

Match AS Guérigny Urzy contre Snid

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au mercredi 13 avril à 17h.

Demande acceptée.

4.2 – Plateaux U11 le 9 avril 2022.

Site d'accueil : AS St Père

Matchs à réaliser : AS St Père contre JS Marzy – US Cosne contre Snid

Site d'accueil : US Coulanges (à 14h00)

Matchs à réaliser : US Coulanges contre FC Nevers Banlay– Afgp 58.F contre RC Nevers Challuy Sermoise

Site d'accueil : UF La Machine

Matchs à réaliser : UF La Machine contre Afgp 58.F 2 – E-Moulins/Chatillon contre CS Corbigny

Site d'accueil : Snid 2

Matchs à réaliser : Snid 2 contre FC Château/Arleuf– FC Nevers contre ASA Vauzelles

Site d'accueil : RC Nevers Challuy Sermoise 2

Matches à réaliser : Afp 58.F 3 contre FC Nevers2 – RC Nevers Challuy Sermoise 2 contre ~~US Coulanges 2~~

Site d'accueil : FC Château Arleuf (à Arleuf) et Charrin

Matches à réaliser : AS Charrin contre AS St Benin –FC Château Arleuf 2 contre Snid 3

Site d'accueil : E-St Pierre/SLA 09

Matches à réaliser : JS Marzy 2 contre ESN 58 - E-St Pierre/SLA 09 contre JS Marzy 3

Site d'accueil : V Prémery (formule plateau)

AS Guérigny Urzy–V Prémery – US Cosne 2

Site d'accueil : AS Varzy

Matches à réaliser : AS Varzy contre US La Charité–AS Clamecy contre US La Charité 2

4.3 - Plateaux U9 le 9 avril.**Site d'accueil**

Afp 58.F

US Cergy

US Cosne

JS Marzy

US Moulins

FC Nevers Banlay

Clubs visiteurs

CS Corbigny – Snid – SLA 09 – ~~AS St Eloi~~

~~AS Chaulgnes~~ – FC Château Arleuf – AS Chatillon – AS St Benin – ESN 58 –

CS Chantenay

E-Alligny St Amand – AS Varzy – ~~AS Guérigny Urzy~~

AS Clamecy – ASA Vauzelles – V Prémery – US Coulanges

UF La Machine – AS Charrin – US St Pierre – ALSC Montigny – US La Charité

RC Nevers Challuy Sermoise – FC Nevers – AS St Père – AS Pouilly

4.4 - Plateaux U7 le 9 avril.**Site d'accueil**

AS Charrin

AS St Benin

AS Pouilly

ESN 58

Clubs visiteurs

Afp 58.F – Snid – CS Chatillon – ~~CS Corbigny – FC Château Arleuf~~ – US Lormes

AS St Benin – US Coulanges – ALSC Montigny – ASA Vauzelles

US Cosne – US La Charité – E-Alligny St Amand – V Prémery – AS St Père –

AS Varzy – AS Clamecy

JS Marzy – RC Nevers Challuy Sermoise – AS St Pierre – SLA 09

5 – INFOS CLUBS**Rappel :**

- **Demande de modification d'une rencontre ou modification d'horaire.**

Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 120 de l'annuaire du District de La Nièvre de Football.

Allègement /Tolérance (Foot à 11 et à 8) :

Une rencontre non jouée à la date initialement prévue (ou repositionnée) pourra être jouée dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un courriel d'information des deux clubs soit adressé au secrétariat du District au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu.

Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et une amende sera infligée aux deux clubs.

Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 20 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent saisir une demande de report via « FootClubs ».

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Réunion du 07 avril 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 22

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM. BOITIER, CHEMINOT, DEVOUCOUX.

Excusé : M. BERQUIER

1 – INDISPONIBILITES

- BAIA D du 17 au 19 avril.
- BILLARDON E du 5 au 15 juin.
- BOUJILAT H les 10 et 24 avril.
- CALVI M le 16 avril.
- CARLIER R du 4 au 24 avril.
- DESBROSSE J les 3 et 10 avril.
- EUZET D le 10 avril.
- GAZANI A le 10 avril.
- KLONOWSKI J les 23 et 24 avril.
- MORNAY L le 10 avril.
- SAUVETTE A les 9 et 10 avril.
- TENAILLE L les 16 et 17 avril, les 14 et 15 mai, les 11 et 12 juin.

2 – COURRIERS

- De Coulanges. Pris note.
- De Marzy. Pris note.
- De St Père. Pris note.
- De Saulin F. Pris note.

3 – INFOS DIVERSES

A tous les arbitres,

Malgré de nombreuses relances, certains arbitres ne rendent toujours pas les rapports disciplinaires consécutifs aux exclusions. A partir de ce jour, **tout rapport non retourné dans les délais (dans les 24h) sera synonyme d'un match de suspension dès le weekend suivant.**

Les cours d'arbitres en activité du vendredi 8 avril à Moulins Engilbert sont annulés.

La CDA rappelle à tous les arbitres qu'à la fin du temps réglementaire des matchs de coupes départementales, si le score est de parité, les deux équipes seront départagées directement par une séance de tirs aux buts. **Il n'y a plus de prolongations.**

RAPPEL : Les arbitres assistants demandés par les clubs ne sont désignés que le jeudi précédent le match.

La CDA rappelle que tout courrier doit être transmis à partir de la boîte mail officielle du club, à défaut le courrier ne sera pas pris en compte.

4 – ECHANGES NIEVRE/YONNE

10 avril : RABEUX E

24 avril : CORLU M

8 mai : DIAS C

29 mai : ATERO D

Le Président,
Dominique ATERO





Réunion 7 Avril 2022 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 23

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD, MONGIN, RAFFARD, ROUILLERE

Excusé : M. GOUNOT

1– F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Journée du 02/04/2022

Championnat U 13 Division 2 / Phase Printemps - Poule A

Match N°24396634 – LA MACHINE 1 / CHARRIN 1 / Arbitre LECOANET Dorian

La Commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signés par les Clubs et l'arbitre.

Vu l'analyse de la FMI (LOG) la procédure d'avant match a été respectée par les deux clubs.

Elle valide le résultat : LA MACHINE (2/1) CHARRIN

1.2 Suivi par la Commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

2 – CHAMPIONNAT -Séniors

2.1 Réserve non confirmée

Journée du 27 Mars 2022

La Commission prend note de l'absence de confirmation de réserve posée :

Championnat D4 – Poule C : O. SAINT MARTIN 1 / LA MACHINE 3

3 – COUPE Féminines à 8

3.1 Réserve

Match N° 24438751 – E.CORBIGNY.-CHATEAU ARLEUF 1 / E.COULANGES-VAUZELLES 1

Arbitre M JOYEUX Hugo

Réserve d'avant match, régulièrement confirmée en date du 5 Avril 2022 du club C.S. CORBIGEOIS, via la messagerie officielle du club, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses EMMANUELLE BURGNIES, OCEANE BROSSARD, SANDRA TELES, DELPHINE TABARAN, du club A.S.A. VAUZELLES, pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 2 joueuses mutées hors période

La commission après étude du dossier dit la réserve recevable.

Après vérification des noms des joueuses citées auprès de FOOT 2000, il s'avère que ces quatre joueuses sont mutées hors période.

Conformément au règlement en vigueur de cette coupe :

« Article 1 : Nombre de joueuses : Sont autorisées 12 joueuses sur la feuille de match, avec 4 mutées possibles dont 2 hors période ».

La Commission dit que l'ENTENTE COULANGES/VAUZELLES a enfreint le règlement en faisant participer plus de 2 joueuses mutées hors période.

En conséquence la Commission donne match perdu 3/0 à l'ENTENTE COULANGES/VAUZELLES.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors.

La commission demande au Trésorier du District de débiter l'ENTENTE COULANGES/VAUZELLES 1 des frais de dossier D.08 soit 20.00 €uros.

4 – STATUTS DES EDUCATEURS

CONTROLE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE

Journée du 27 Mars 2022

PREMERY : Absence de l'Educateur déclaré

Amende..... 30,00 €

- COUVILLER Olivier

Journée du 3 Avril 2022

PREMERY : Absence de l'Educateur déclaré

Amende..... 30,00 €

- COUVILLER Olivier

En cas d'éducateur suspendu mais présent le jour du match, c'est au club concerné de se rapprocher de l'arbitre pour que ce dernier le notifie sur la feuille de match informatisée.

(Rubrique « info » - « Règlements Locaux »)

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.